

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 DÉCEMBRE 2025

Convoqué le 28 novembre 2025, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le 11 décembre 2025 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président. Le quorum n'ayant pas été atteint, l'assemblée a été convoquée une nouvelle fois le 12 décembre 2025 et le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni le 22 décembre 2025 à 18h00 en salle des assemblées.

Monsieur le Président tient à remercier les élus qui ont fait l'effort de venir. Il y en a qui viennent de très loin sous de fortes pluies. Il a beaucoup d'excusés, notamment des élus de la vallée d'Anduze, Saint Jean du Gard et Mialet.

Monsieur le Président demande à Monsieur Patrick CATHELINEAU, Directeur Général, de faire l'appel.

Monsieur Patrick CATHELINEAU, Directeur Général procède à l'appel.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (18) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Cyril OZIL, Thierry JACOT, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Jean-Luc GIBELIN, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Dominique BOCQUET, Thierry LAURENT, Jean-Christophe PAYAN, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS

POUVOIRS (02) : Olivier MARTIN pouvoir à Jean-Christophe PAYAN, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS (76) : Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Liliane ALLEMAND, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Michel RUAS, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Roch VARIN D'AINVELLE, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Yannick LOUCHE, Gérard BANQUET, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel BULCOURT, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Christian TEISSIER, Jean-Pierre MOUYREN, Jean-Noël PUDDU, Patrick DUMAS, Jean-Marie AIGUILLON, Bruno CLEMENCON, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Denis KUCHARCZAK, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Nordine SEKARNA, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Didier SALLES, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Louise SALATHE, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Bernard ROUCAUTE, Johanna HUGUET, Blandine HENNION

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

MEMBRES PRÉSENTS (18) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Cyril OZIL, Thierry JACOT, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Jean-Luc GIBELIN, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Dominique BOCQUET, Thierry LAURENT, Jean-Christophe PAYAN, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS

POUVOIRS (02) : Olivier MARTIN pouvoir à Jean-Christophe PAYAN, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS (76) : Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Liliane ALLEMAND, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Jean IPSILANTI, Michel RUAS, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Roch VARIN D'AINVELLE, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Yannick LOUCHE, Gérard BANQUET, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel BULCOURT, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Christian TEISSIER, Jean-Pierre MOUYREN, Jean-Noël PUDDU, Patrick DUMAS, Jean-Marie AIGUILLON, Bruno CLEMENCON, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Denis KUCHARCZAK, Frédéric ITIER, Thierry BAZALGETTE, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSON, Nordine SEKARNA, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Didier SALLES, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPELLIER, Louise SALATHE, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Bernard ROUCAUTE, Johanna HUGUET, Blandine HENNION

Monsieur le Président indique que le quorum n'a pas besoin d'être atteint.

Monsieur Cyril OZIL, vice-président et maire de la commune d'Euzet les Bains est nommé secrétaire de séance.

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 novembre 2025

Monsieur le Président annonce qu'aucune remarque concernant le Procès-Verbal de la séance du 17 novembre 2025 n'a été reçue ce jour.

Monsieur le Président porte au vote le Procès-Verbal qui est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

II. FINANCES

1. Budget primitif 2026 du Pays des Cévennes

Les résultats 2025 ne sont pas repris dans ce Budget Primitif, leur intégration se fera lors du vote du Budget Supplémentaire 2026.

Le Budget Primitif 2026 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'équilibre en dépenses et recettes pour :

- La section de fonctionnement à 727 554 €
- La section d'investissement à 275 000 €

Soit un budget total (investissement + fonctionnement) de 1 002 554 €.

Section de fonctionnement :

Les recettes sont constituées principalement de la participation des membres du Pays des Cévennes à hauteur de 504 256 €.

Le montant de la participation pour 2026 reste stable à 3,20 € par habitant. Cette participation permettra de couvrir les frais de fonctionnement courants et le financement du SCoT.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 452 554 €.

Les principaux postes sont :

- Les charges courantes dont le montant est de 164 904 € (soit 36,44 % des dépenses réelles). Comme définis dans le Débat d'Orientation Budgétaire, les crédits inscrits en 2026 concernent :

- la révision du SCOT qui doit être approuvée, **Monsieur le Président** rappelle que le SCOT doit être adopté avant le mois de février 2027 ;
- les actions dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire.

Ces crédits nécessiteront, dans le cadre du vote du Budget Supplémentaire, des ajustements qui permettront d'intégrer les excédents de l'année 2025.

- Les charges de personnel dont le montant est de 158 844 € (soit 35,10% des dépenses réelles). Les crédits sont prévus dans le cadre de la Charte forestière et de la révision du SCOT.

- Les autres charges de gestion courante dont le montant est de 123 606 € (soit 27,31% des dépenses réelles). Elles représentent notamment la participation versée à l'Agence d'Urbanisme.

- Les charges financières (intérêts d'emprunt), qui s'élèvent à 4 200 € (soit 0,93% des dépenses réelles).

Les mouvements comptables d'ordre entre section représentent 275 000 € en dépenses (Dotations aux amortissements) et 93 500 € en recettes (Reprises de subventions).

Section d'investissement :

Les dépenses réelles d'Investissement s'élèvent à 275 000 €.

Les dépenses d'équipement sont estimées à 156 500 €. Elles portent essentiellement sur la révision du SCOT (104 500 €), ainsi que des subventions d'équipement destinées à poursuivre le soutien des projets intégrant la construction en bois local.

En 2026, le Syndicat Mixte remboursera 25 000 € de capital d'emprunt.

Des crédits sont inscrits à hauteur de 104 500 € pour des actions en lien avec le SCOT ainsi que des subventions d'équipement destinées à poursuivre le soutien à la construction en bois local.

Le remboursement du capital d'emprunt s'élève à 25 000 €.

Monsieur le Président explique que le Pays des Cévennes c'est comme le Pôle Métropolitain Nîmes Alès. On en parle peu et ça n'intéresse pas grand monde mais de beaux dossiers sont portés par ces organismes, avec des petits budgets et très peu de coûts de fonctionnement mais pour de vraies politiques publiques de fond.

Il comprend que certains syndicats ne soient pas très séduisants, comme le SMIRITOM par exemple, mais pour le Pays des Cévennes ça ne coûte rien mais cela peut rapporter notamment pour l'agriculture. Par exemple quand il y a un objectif d'un million de baguettes La Belle Gardoise la première année, cela dope l'économie céréalière du Pays des Cévennes car 100 % de la farine est produite sur le territoire.

Il y a des territoires qui continuent de ne porter que de l'administratif, contrairement au Pays des Cévennes qui porte des politiques publiques qui ne coûtent pas cher.

Monsieur le Président propose d'approuver ce budget primitif 2026 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

Votants : 20

Pour : 20 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2. Budget primitif 2026 du PLIE Cévenol

Monsieur le Président rappelle que c'est avec le PLIE Cévenol qu'ils mènent les clauses d'insertion, sur les politiques publiques pour le compte de l'État, financées par le Pays des Cévennes et l'État.

Le budget primitif 2026 du PLIE Cévenol s'équilibre en dépenses et recettes pour :

La section de fonctionnement à : **162 175 €**

La section d'investissement à : **3 300 €**

Soit un budget total (investissement + fonctionnement) de : **165 475 €**

Section de fonctionnement

- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 162 175 € et sont composées exclusivement de participations et de subventions :

- Subvention de fonctionnement F.S.E : 87 000 €
- Autres participations et subventions : 14 175 €
- Le complément de recettes est constitué par la participation des EPCI membres à hauteur de 61 000 € (la participation par habitant reste constante).

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 162 175 €.

- Le poste des charges à caractère général voit des crédits inscrits à hauteur de 26 750 € soit 16,49 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les charges de personnel, représentent 133 720 € soit 82,45 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges pèsent lourd car c'est le personnel du PLIE qui porte les politiques publiques notamment dans le cadre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Section d'investissement

3 300 € sont inscrits pour compléter les besoins éventuels du service en investissement.

Monsieur le Président signale également que c'est grâce au PLIE qu'ils portent les politiques publiques des Invisibles avec l'aide de l'État et du FSE.

Monsieur le Président propose d'approuver ce budget primitif 2026 du PLIE Cévenol.

Votants : 20

Pour : 20 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

III. RESSOURCES HUMAINES

3. Participation à la protection sociale complémentaire des agents couvrant le risque « santé » dans le cadre d'une procédure de labellisation

À compter du 1^{er} janvier 2026 la participation financière à la protection sociale complémentaire couvrant le risque « santé » dans le cadre d'une procédure de labellisation est obligatoire.

L'aide financière mensuelle ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence fixé à 30 € par décret et correspondant à un montant de 15 € par agent.

Monsieur le Président propose d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2026, la participation financière et de fixer l'aide financière à 15 € par agent qui aura souscrit un contrat labellisé.

Votants : 20
Pour : 20 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

4. Renouvellement de l'adhésion au service commun Prévention, Santé et Qualité de Vie au Travail pour 2026

Pour répondre à l'obligation de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité, le Pays des Cévennes adhère au service commun Prévention, Santé et Qualité de Vie au Travail depuis le 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Président tient à remercier le personnel présent lors de cette assemblée car certaines sont venues sur leurs congés, comme la semaine dernière où il n'y avait pas le quorum.

Cette convention d'adhésion arrivant à son terme le 31 décembre 2025, **Monsieur le Président** propose de la renouveler.

Votants : 20
Pour : 20 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

IV. RURALITÉ

5. Attribution d'une subvention au BTP CFA OCCITANIE, organisme gestionnaire du Campus de Méjannes-lès-Alès

Le BTP CFA OCCITANIE à Méjannes-lès-Alès propose plus d'une vingtaine de formations dans les domaines de l'électricité, de la menuiserie, des finitions murales, du génie climatique et du gros œuvre.

En septembre 2026, une nouvelle formation sur la construction en bois sera proposée. Le CFA crée également un bâtiment, nommé « Maïada », qui sera le 1^{er} Bâtiment durable en Occitanie construit à 100 % par les apprenants et qui utilisera du bois, de la paille et de la terre crue.

En lien avec ce projet, un atelier de 60 m² va être créé par les apprenants. Il sera construit en pin maritime, terre crue et paille et sera achevé en 2026.

Le projet du CFA est cohérent avec l'objectif stratégique n°2 de la Charte Forestière de Territoire (CFT) : « Faire de la filière forêt-bois locale un atout pour la transition écologique » et les objectifs opérationnels « OO2A. Accompagner, soutenir les entreprises et renforcer la professionnalisation de la filière Forêt-Bois » et « OO2C. Améliorer les débouchés du bois local (et autres produits de la forêt) dans la commande publique et dans les entreprises du Pays ».

Il s'inscrit totalement dans le cadre l'action n.10 B) du plan d'actions de la CFT 2024-2027, portée par le Pays des Cévennes, intitulée « Structuration des filières "pin maritime, terre crue, paille de riz sur le SMPC" ».

Ce projet sera une expérimentation pour évaluer concrètement techniquement et économiquement de nouveaux modes constructifs. Le CRITT Bois Occitanie (centre technique), est associé à la démarche.

Le souhait est d'encourager le recours à la ressource locale dans ce centre de formation qui "fabrique les artisans et entrepreneurs de demain".

Madame Lydia PICQ, Directrice Générale Adjointe au Développement du territoire, précise que cette subvention est pour la construction en pin maritime d'un bâtiment annexe au CFA.

Monsieur le Président propose d'octroyer au CFA une subvention de 30 000 €.

Votants : 20

Pour : 20 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

V. CONSEIL PLANIFICATION INGÉNIERIE TERRITORIALE

6. Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) - Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Cévennes actuellement en vigueur a été approuvé lors du Comité Syndical du 30 décembre 2013. Le bilan du SCoT réalisé en 2019, l'évolution du périmètre, l'évolution du contexte législatif et réglementaire dont la promulgation de la loi Climat et Résilience en date du 22 août 2021 ainsi que les projets de territoire (Alès Agglomération et Cèze Cévennes) ont nécessité le lancement d'une révision du SCoT du Pays des Cévennes.

Cette révision consiste à définir un nouveau projet à l'échelle du Pays des Cévennes à l'horizon 2050 en prenant en compte à la fois l'évolution du contexte réglementaire et territorial, dans un objectif de transition écologique et de réduction progressive de l'artificialisation des sols (objectif ZAN 2050), ainsi que les spécificités propres du Pays des Cévennes qui en font son image et sa dynamique (réindustrialisation, valorisation de la forêt, dynamique touristique, ...). Le SCoT devra notamment être compatible avec le SRADDET et le SDAGE.

Le travail de révision a été engagé en juillet 2023. La réalisation de la première phase a consisté à construire le diagnostic de territoire et l'état initial de l'environnement. À partir d'octobre 2024, le travail a été engagé sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) dont il est question aujourd'hui.

Plusieurs ateliers, où élus, partenaires institutionnels et techniciens furent conviés, ont permis de travailler le contenu du document. Les ateliers des 15 octobre et 6 novembre 2024 ont permis de travailler sur les scénarios d'évolution du territoire. L'atelier du 12 février 2025 a traité spécifiquement de l'armature. Trois derniers ateliers ont permis d'affiner les orientations en traitant pour chacune des ambitions certaines orientations nécessitant des éclaircissements, à travers leur transposition dans le prochain Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Ces réunions ont rassemblé à chaque fois une cinquantaine de personnes. Deux Commissions SCoT se sont également réunies, les 16 avril et 26 novembre 2025, ainsi qu'un Comité Technique le 20 mai 2025.

Monsieur le Président explique que le 8 décembre, il était avec Olivier Martin, les services et le Bureau d'études pour arrêter la carte décidée mi-novembre par un copil. Il signale qu'elle avait été acceptée à l'unanimité. Tous les partenaires ont validé le PAS. Les élus, quelques associations ont travaillé et à la fin ils arrivent devant un comité Théodule, où ils étaient juste deux élus qui se retrouvent face à 30 personnes venues de partout pour leur expliquer les choses. Donc il s'est un peu énervé en leur rappelant que c'était avant tout des choix politiques et que sur le territoire ils étaient tous d'accord et cela s'est bien fini.

Les orientations de ce projet d'aménagement stratégique portées au débat se structurent autour de 3 grandes ambitions :

- Ambition 1 : Un territoire à taille humaine, diversifié, accueillant et favorable au vivre ensemble :

Objectifs : logements, équipements, services, commerces, santé, mobilité, culture, Équilibre fort ruralité/péri-urbanité, reconquête des centres-villes et centre bourgs.

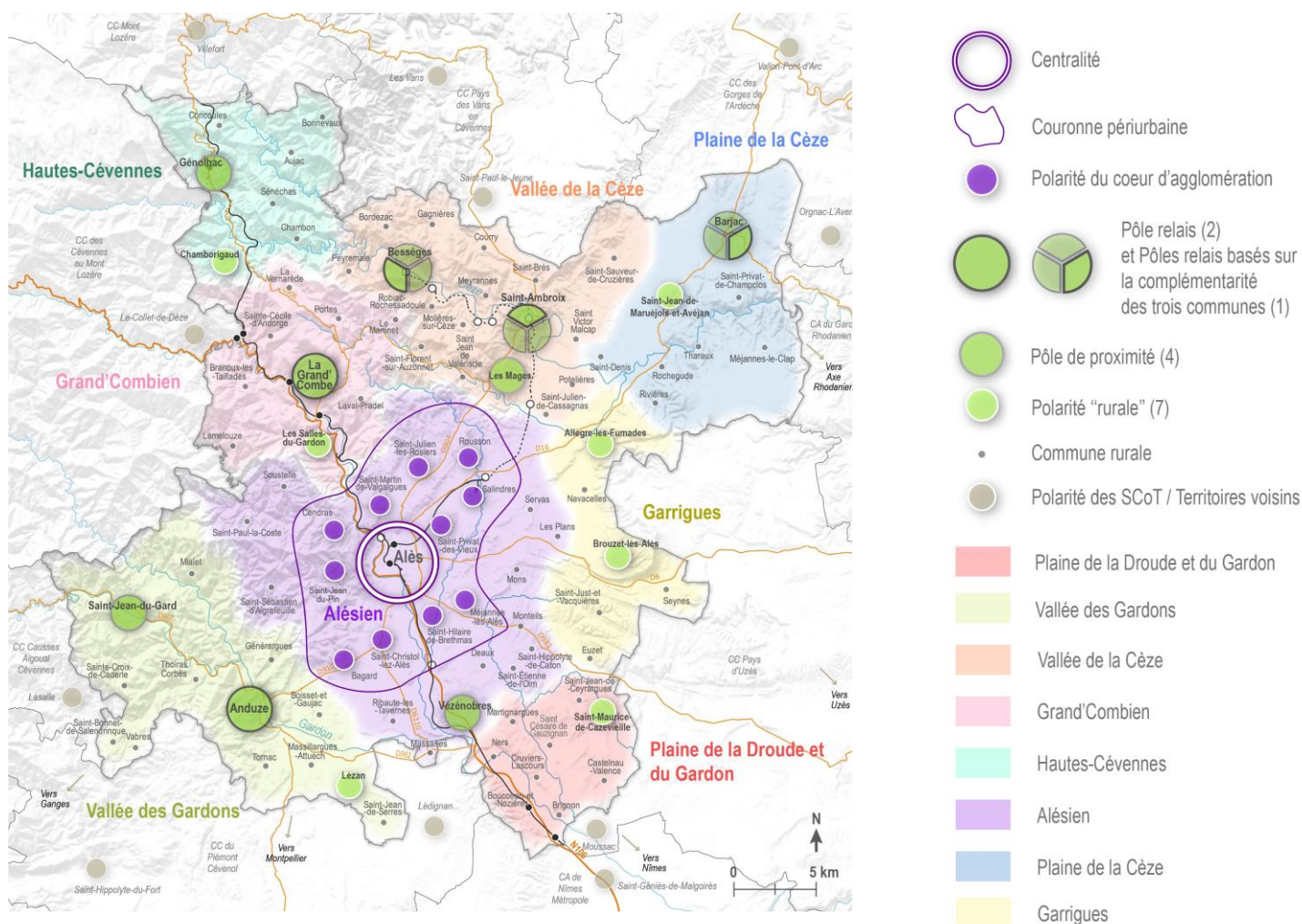
- Ambition 2 : Un territoire indépendant, autonome, ingénieux et structurant dans l'armature régionale :

Objectifs / économie, formation, rééquilibrage ; tourisme ; agriculture ; énergie, positionnement / territoires voisins ; positionnement régional.

- Ambition 3 : Un territoire respectueux de son cadre de vie et de ses ressources naturelles au profit de la santé et du bien-vivre de ses habitants :

Objectifs / les ressources naturelles (eau, biodiversité ...), les paysages, le foncier (consommation d'espace), les risques.

Carte armature territoriale



Monsieur le Président précise que pour répondre à toutes les attentes de la population qui se trouvent dans l'ambition N°1, les services ont trouvé la solution. Les secteurs de la carte d'armature ont été redéfinis à la marge par des couleurs. Il avait été décidé les fameuses polarités du cœur d'Agglomération qui sont les communes de la péri-urbanité d'Alès. Toutes les communes sont représentées et notées sur la carte. Il y a également des pôles relais et des pôles relais triptyques avec trois communes complémentaires selon le souhait de ces communes de Cèze Cévennes. Il y a aussi des pôles de proximité...

Il rappelle que cela ce n'est pas un classement d'importance ou pas du système mais pour bien montrer sur cette carte que s'il y a des secteurs différents en termes de complémentarité de bassin de vie en fonction des routes, des rivières... Il y a avant tout une armature territoriale dans cet aménagement. Il est très important de montrer que le territoire est un réseau de centralités, de pôles de ruralité. Il n'y a pas Alès et le reste du monde. C'est l'idée voulue par les élus suivant les ateliers et il pense que cette carte reflète bien le travail mené.

Monsieur le Président propose de prendre acte de la tenue de ce débat et précise que la prochaine étape sera le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Votants : 20

Pour : 20 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

À la demande de Monsieur Jean-Michel PERRET, **Monsieur le Président** annonce qu'un point d'information va être fait sur la structuration des filières Pin maritime des Cévennes, terre crue et paille.

Madame Virginie GUIROY, Chargée de mission Charte Forestière de Territoire, rappelle que cela s'inscrit dans le projet d'éco quartier de Saint Hilaire de Brethmas. Ce projet, est dans le quartier de la Jasse de Bernard, sur une ZAC d'environ 2 hectares. Et il est projeté de construire environ 2200 m² de bâtis, comprenant du logement, 26 logements, du logement social, mixte, intergénérationnel, etc., et des locaux d'activité.

Ce projet-là, d'écoquartier, a été labellisé démonstrateur de la ville durable par la Banque des Territoires au niveau national. Il y a eu toute une phase d'incubation et aujourd'hui le projet est en phase de réalisation. Le coût total estimé, VRD, archi, toutes les études, urbanisme, juridique... d'environ 15 millions d'euros. La Banque des Territoires apporte un soutien sur les dépenses qu'elle a estimées comme éligibles pour 7 millions d'euros. Elle prend en charge 50 %, donc environ 3,5 millions d'euros. Le projet est actuellement en cours de dépôt des autorisations. La ZAC vient d'être autorisée récemment, et il y a une recherche de complément de financement pour la réalisation des bâtiments.

Le pays des Cévennes a été sollicité par la commune pour mener une action spécifique parce que la volonté politique pour ce projet est d'utiliser uniquement des matériaux bio et géosourcés du pin maritime des Cévennes, de la terre crue et de la paille : paille de riz ou de blé. C'est justement l'action du Pays des Cévennes qui va aider à le déterminer. Le pays des Cévennes, vu sa politique forestière et le soutien à tout ce qui est prospective, s'est engagé. On a besoin, par rapport à ce type de projet, d'optimiser le modèle économique des petites entreprises artisanales de la filière du bâtiment.

On a des filières développées, mais ce sont des entreprises artisanales et pour être compétitives et ne pas changer de modèle, elles ont besoin de soutien de centres techniques pour essayer d'optimiser leurs procédés.

On a aussi besoin de créer des nouveaux systèmes constructifs pour répondre aux enjeux de l'ARE 2020 et passer l'étape des permis de construire. Aujourd'hui, le triptyque pin maritime – terre crue - paille, c'est un bon système pour passer les permis de construire, mais il faut que ce soit techniquement et économiquement possible pour les entreprises artisanales et au final pour les maîtres d'ouvrage.

Le but, est que sur ce projet, les entreprises locales puissent répondre au marché, mais qu'à la suite, ça puisse être répliquable, que ce ne soit pas un one-shot, qu'à l'avenir, des bâtiments de 200 m² sur le territoire puissent utiliser les mêmes systèmes constructifs qui seront éprouvés et à des coûts maîtrisés par les filières locales.

Pour cela, il y a un coût pour le Pays des Cévennes, sur deux ans, 150 000 € pour s'octroyer les services de centres techniques compétents, dédiés, auxquels n'ont pas accès d'habitude les entreprises locales. Il s'agit par exemple de l'interprofession du bois, Fibois Occitanie, d'un petit centre technique en Aveyron, mais qui est très doué, le CRITT bois Occitanie. Le CIRAD de Montpellier, Envirobat, qui est un centre de ressources sur tout ce qui est matériaux biosourcés, et le CFA de Méjannes-lès-Alès, pour faire en sorte que pour les entreprises de demain aussi, les choses puissent d'ores et déjà être intégrées. Rappelons que le CFA de Méjannes-lès-Alès, va ouvrir une formation en septembre 2026 sur la construction bois. C'est une première dans le Gard.

Pour le projet de Saint Hilaire de Brethmas, il y a une subvention de la Banque des Territoires à 50 %, 75 000 €. En cours d'année la Région Occitanie a également été sollicitée avec l'appel à projet de l'AMI Symbiose, on attend la réponse en 2026.

Elle souhaite dire quelques mots sur les avancements. Fibois Occitanie est une sorte d'AMO sur tout le projet. Ils ont organisé des réunions avec les forestiers et les scieurs dans l'année pour bien reconnaître les besoins des scieurs sur la qualité de bois final. Rien n'est moins simple quand on a un matériau vivant pour avoir un bon produit fini. C'est un problème que l'on retrouve partout en France, une déconnexion entre l'amont de la filière bois et l'aval. Il y a besoin de se rencontrer. Ce qui a été décidé, c'était qu'il fallait une visite dans les scieries avec les forestiers pour qu'ils comprennent bien comment les bois sont conformés. Il ne suffit pas juste de dire qu'il ne nous faut pas de nœuds, il y a d'autres considérations techniques.

Ce qu'a fait aussi Fibois cette année, c'est de lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des scieries du territoire pour qu'elles bénéficient d'audits gratuits de la part du CRITT Bois pour les aider à améliorer leur productivité. Ils savent comment faire, mis parfois certaines machines peuvent avoir un impact sur le procédé. Le CRITT bois aide les scieries là-dessus. Deux scieries ont manifesté leur intérêt : la scierie Nogaret à Cendras et la scierie Dardalhon à Portes.

Pour l'action du CRITT bois Occitanie, les audits ont débuté en fin d'année, et vont se prolonger début 2026. Le but, est d'arriver à des coûts maîtrisés pour la sortie du matériau pin maritime Cévenol. Ce qu'ils sont en train de faire, c'est quelque chose qui n'avait jamais été fait jusqu'à maintenant, et ce projet le permet, c'est d'étudier le coût moyen actuel du pin maritime pour qu'il y ait vraiment une culture commune, et savoir comment on peut l'intégrer ensuite dans les projets.

Le CIRAD, est un centre de recherche agronomique qui est basé à Montpellier, et qui détient les recommandations techniques pour toutes les essences de bois. On appelle ça les fiches tropix, ça dit quelle essence de bois on peut utiliser pour quels usages. Ils les ont révisés en début d'année sur le pin maritime et ils ont produit spécifiquement pour le Pays des Cévennes, tous les usages, tous les comportements du pin maritime par rapport à la mécanique, par rapport aux insectes, etc. pour qu'on puisse sortir des préjugés et bien utiliser aussi ce matériau tout en ayant de bonnes pratiques. Le rapport est fini et validé. En 2026, ils le présenteront aux scieries, aux constructeurs bois et à l'ensemble des acteurs de la filière avec un colloque de restitution probablement au CFA de Méjannes dans l'automne 2026.

Ensuite, sur les filières terre crue et paille, il y a le centre de ressources Envirobat qui réalise un état des lieux sur l'état actuel de ces filières en Occitanie. Sur le Pays des Cévennes, d'abord, bien sûr, parce qu'il y a quand même quelques faiseurs, mais en Occitanie, parce que tous les acteurs ne sont pas sur place. Le but, est de bien comprendre leurs besoins en termes de système constructif pour qu'ils puissent ensuite travailler avec les entreprises bois locales et trouver des synergies. Travailler ensemble pour sortir ces systèmes constructifs à coût maîtrisé. Ils vont faire deux webinaires et des ateliers de travail sur le premier semestre 2026 pour mettre en lien le travail effectué avec les professionnels de la filière.

Pour finir, un bâtiment de 60 mètres carrés va être réalisé avec le CFA de Méjannes les Alès. Il sera à côté de Maïada et servira aux formations d'électriciens. Il va être construit en pin maritime Cévenol, en terre crue et en paille. Ça va être un prototype de ce système constructif qui servira aussi après à l'écoquartier. Le but est également d'analyser ensuite techniquement, économiquement, comment ça fonctionne, ce sera le premier essai. Ce sont les apprenants qui vont le construire ce qui leur permettra de se familiariser aussi avec ce matériau. C'est le CRITT bois qui fera cette analyse technico-économique.

Le projet d'écoquartier fait déjà ses petits, à Sénéchas, un point multiservice est créé et ils ont utilisé leur propre pin maritime. Pour le projet de l'écoquartier, la scierie Nogaret avait été sollicitée pour chiffrer des fermettes (ce sont des charpentes industrielles) en pin maritime Cévenol. Jusqu'à maintenant pour que ce soit plus rentable, ce n'était pas fait avec des essences locales. Ils l'ont proposé à la commune de Sénéchas et donc avec une charpente traditionnelle en châtaignier pour maîtriser les coûts des bâtiments, ils ont fait une charpente industrielle en fermette, en pin maritime. Il n'y a pas eu de problème et ça fonctionne économiquement aussi.

Tous ces résultats-là seront présentés aux élus, aux maîtres d'ouvrage, aux prescripteurs, à l'automne 2026 et probablement au CFA de Méjannes-les-Alès.

Madame Lydia PICQ précise que c'est ce que disait Monsieur le Président, on fait du concret avec des petits moyens mais efficaces !

Monsieur le Président rappelle que le Pays des Cévennes n'existe pas que pour faire des études mais bien pour agir. Il remercie Virginie Guiroy pour cette présentation, ainsi que les Élus pour leur participation et lève la séance à 18h52.